

2BIH
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue de la Maison Suisse,
64200 BIARRITZ
904400215 RCS BAYONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 03 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 03 Janvier,
A 11 heures,

Les associés de la Société 2BIH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présentes :

- La Société GESTION TOURISME ET IMMOBILIER, titulaire de 50 actions en pleine propriété, représentée par Monsieur Joel DIDILLON son Président

- La Société MAMMON, titulaire de 50 actions en pleine propriété, représentée par Monsieur Mickael DIDILLON, son Président,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Conformément aux Statuts, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mikael DIDILLON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Joel DIDILLON est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Décision de modification de la durée de nomination du Président,
- Modification de l'article 16 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Mikael DIDILLON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La Société GESTION TOURISME ET IMMOBILIER, SAS au capital de 1 346 660 euros, dont le siège social est 1298 Chemin des Cristalliers, 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378 823 348, représentée par Joel DIDILLON, Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le Président de la Société sera nommé pour une durée illimitée. En conséquence, l'article 16 des Statuts sera désormais modifié comme suit :

Article 16 : PRESIDENCE DE LA SOCIETE :

La Société est représentée, dirigée et administrée par un président, personne physique ou morale, associé ou non de la Société.

Le Président est désigné pour une durée déterminée ou non, par la collectivité des associés.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**Société GESTION TOURISME ET
IMMOBILIER**

Représentée par Joel DIDILLON

DocuSigned by:
Joel Didillon
888B3884214148E...

Société MAMMON

Représentée par Mickael DIDILLON

Signé par :

74A4FF0F1119417...